

## Vie Associative - Vie des Quartiers - Subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

1 000 F à l'Association des Vieux Travailleurs (cette association a reçu la même somme en 1988),

3 000 à l'Association «Me dit» pour soutenir ses initiatives en matière d'édition littéraire,

10 000 F à l'Association «le coin de l'Amitié» dont le but est d'apporter aide et soutien aux personnes isolées,

1 000 F à la Société Numismatique du Doubs,

1 500 F à l'Association Comtoise d'Aquariophilie,

5 000 F à l'ASPTT à titre de soutien à la «Corrida de Besançon».

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions ; en cas d'accord, la dépense totale, soit 21 500 F, sera imputée au chapitre 945.90/657.41800 qui sera abondé par un virement du chapitre 970.669 code service 20200 - Dépenses imprévues (cf. délibération des dépenses imprévues du 16/10/1989).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la répartition qui lui est proposée.